

Prendre son Temps

Bulletin SNU
des retraités de Pôle Emploi



numéro 12 - octobre 2009

pour nous écrire

43, 45 rue de Javel, 75015 Paris

adresse mail

prendresontemps@laposte.net

notre site

www.snutefi.org

en résumé

- Un peu d'humour 2
- Echo des vacances 2
- Solitude des personnes âgées 2
- Sénior et logement 3
- ADASA en liquidation . 4
- Retraite: à qui perd... rique de perdre..... 4
- Le billet de Anne: bonjour Monsieur le Président..... 4

Pôle Emploi. 9 mois après, un premier bilan : promesses et réalités de l'évolution de l'emploi !

Loin du plein-emploi visé au départ, le recul de l'emploi est le plus élevé enregistré depuis les années 1970. Le gouvernement a mis longtemps pour prendre la mesure de la crise. Une campagne de désinformation donne à croire à une sortie de crise et à une résorption rapide du chômage. C'est le contraire qu'il faut craindre. Et de toutes les façons, personne ne sortira indemne de cette crise majeure.

Face à la montée du chômage, les réponses apportées sont inappropriées. L'accompagnement de 320 000 demandeurs d'emploi par des opérateurs privés coûte plus cher que s'il était réalisé par Pôle Emploi (4 500 € par demandeurs d'emploi contre 780 € en 2006). En outre les opérateurs privés sélectionnant leur public, l'égalité de traitement n'est pas au rendez-vous.

C'est se moquer des demandeurs d'emplois que de les faire accompagner par des personnels en situation de précarité et peu formés pour leur répondre. Certes, ils ne font plus la queue devant les agences comme en 1992-1993 mais ils trépignent devant le 3949 en attendant la tonalité

Le retard du traitement des dossiers d'indemnisation est loin d'être comblé mais de véritables procédures de délation à l'encontre des demandeurs d'emploi avec contrôle, photocopie de pièces d'identité et information des services de la préfecture se mettent en place. Bonjour l'ambiance. Mais chaque agent sait bien que le service public de l'emploi n'est pas la police.

Un cadre institutionnel de moins en moins fonction publique.

Des textes ou accords sont parus réglant la période transitoire : représentation et gestion du personnel, accord salarial, et élections professionnelles notamment. Par son refus de signature ou par son acceptation partielle, le SNU a eu pour seul objectif la défense de tous les agents de Pôle Emploi.

Les élections de novembre 2009 sont très attendues : elles conditionnent les futures négociations (conventions collectives définitives, statuts des personnels, protection et œuvres sociales etc.). Et pour les retraités ces changements auront des répercussions sur les relations avec ce nouvel organisme. Nous nous battons pour qu'elles soient le moins défavorables possible.

La Ministre parlait d'un conseiller pour 60 demandeurs d'emploi. Nous en sommes aujourd'hui à 1 pour 200 en moyenne. Au lieu de tripler les effectifs, on les «augmente» de 5 % (1 840 conseillers dont 800 en CDD). Les flux de septembre risquent de rendre la situation explosive.

Une formation de 7 jours sur la recherche d'emploi et l'indemnisation (dont 4 en tutorat souvent impossible à assurer) est une durée ridicule. Dans le même temps, la valse du personnel d'encadrement et le refus du statut cadre pour les agents IVA ajoutent à la confusion.

Les agents, actuels et anciens, n'auraient-ils droit à aucun égard ? Pour les activités sociales, une structure nationale, garantissant l'égal accès de tous, actifs et retraités, à des prestations le plus souvent gratuites, ne serait qu'une mesure de justice et de solidarité. Mais au contraire c'est la fin de l'ADASA qui est annoncée par la DG pour la fin de l'année.

Et pourquoi les retraités, actuels et futurs, ne pourraient-ils pas bénéficier des mêmes conditions d'accès que les actifs à la nouvelle mutuelle ?

On presse le citron, on joue le stress avec pour conséquence la détérioration majeure du climat de travail. Un peu comme à France Télécom il y a des tentatives de suicide et malheureusement parfois ... **La DG fait le black out et les agents le savent.**

**Pour vous
abonner,**

une demande à :

prendresontemps@laposte.net

Donnez plutôt une **adresse mail perso** sinon les retours sont importants, car les boîtes pleines des agences ...

refusent d'en recevoir plus.

Soyez aimables de nous donner quelques infos sur vous: région, année de départ en retraite, poste occupé, etc. Merci d'avance, ça nous aide!

Un peu d'humour : la faute à qui?...

Le coin de la rue est deux fois plus loin qu'avant, et ils ont ajouté une montée que je n'avais jamais remarquée.

J'ai dû cesser de courir après le bus parce qu'il démarre bien plus vite qu'avant.

Je crois qu'on fait maintenant les marches d'escalier plus hautes que dans le temps.

Et, avez-vous remarqué les petits caractères que les journaux se sont mis à employer ?

Cela ne sert plus à rien de demander aux gens de parler clairement, tout le monde parle si bas qu'on ne comprend quasiment plus rien.

On vous fait maintenant des vêtements si

serrés, surtout à la taille et aux hanches, que c'est bien désagréable.

Les gens eux mêmes ont changé, ils sont bien plus jeunes que quand j'avais leur âge et, d'un autre côté, les gens de mon âge sont bien plus vieux que moi.

L'autre jour, je suis tombé sur une vieille connaissance ; elle avait tellement vieilli qu'elle ne me reconnaissait plus.

Je réfléchissais à tout cela en faisant ma toilette ce matin quand je me suis regardé dans la glace, et bon sang!, ils ne font même plus d'aussi bons miroirs qu'il y a soixante ans !

ECHOS DES VACANCES : la TVA a enfin baissé dans la restauration!

C'est fait, la TVA est enfin passée de 19,6 % à 5,5 % le 1er juillet dans la restauration en France.

La profession a été associée et le contrat d'avenir est signé depuis le 28 mars, l'engagement des restaurateurs promet :

- Une diminution des prix ;
- La création de postes supplémentaires et des augmentations de salaire ;
- Des investissements dans la profession.

Cette mesure est estimée à 2,5 milliards d'Euros : l'équivalent sur la base du SMIC avec charges de 125.000 emplois. Beau cadeau pour les restaurateurs ! Pour les salariés, du privé ou du public, c'est vache maigre ...

La première réunion du Comité de suivi du 22 juillet mis en place pour vérifier le respect des

engagements sous l'égide du Secrétaire d'état au Commerce, aurait permis de constater la création de 40.000 emplois (dont 20.000 apprentis).

À ce jour seulement 50 % des professionnels auraient répercuté sur leurs cartes, totalement ou partiellement, la diminution de la TVA.

En date du 15 août il est trop tôt pour mesurer l'impact effectif des engagements des professionnels de la restauration et il n'est pas prévu ... de mesures coercitives.

Le comité de suivi a promis de se réunir tous les six mois et de publier ses conclusions. Mais il est de notre responsabilité de fréquenter, de préférence, les professionnels qui respecteront leurs engagements. Certaines mauvaises langues ont des doutes. À suivre ...

Ont participé au numéro 12 de PST: Anne Larbe, Joseph Gabriac, Claude Kowal, Guy Masquelier, Michel Vilain
Le sommaire et le travail de correction sont réalisés par le secteur retraités du **SNU**.

Solitude des personnes âgées et voisinage

Un sentiment de « désert relationnel »

(suite du **PST II**)

Le réseau relationnel se rétrécit non seulement en raison des disparitions dans l'entourage mais aussi de l'apparition progressive de handicaps. Les petites incapacités cumulées (vue, ouïe etc.) engendrent une prise de distance progressive par rapport à autrui. Il en va de même pour la diminution voire la perte de la mobilité (l'abandon de la conduite auto est particulièrement mal vécu).

On assiste alors à un repli sur la sphère domestique et à un recentrage sur les relations essentielles. Le téléphone peut contribuer au maintien du lien mais il ne remplace pas la relation physique : plus on se voit et plus on se téléphone, mais, inversement, moins on se voit, moins on se téléphone.

Face à cette situation, les personnes âgées adoptent de nouvelles stratégies

Il ne faudrait pas conclure de ce qui précède que les personnes âgées sont fatalistes et inactives. Pour préserver leur autonomie, ce qui constitue leur souci principal, elles savent utiliser des marges de manœuvre qu'elles apprennent à repérer.

Elles savent utiliser leur réseau de voisinage qui peut être

aussi à l'origine de nouvelles amitiés mais elles veillent aussi à ce qu'il n'empiète pas sur leur vie privée. Leur ancrage dans le quartier peut être alors particulièrement facilitant.

Elles font appel en tant que de besoin aux divers professionnels.

Dans le cas des veuves, notamment, elles cherchent à maîtriser leur nouveau mode de vie avec des territoires à reconquérir, une vie davantage tournée vers l'extérieur etc.

En conclusion disons que la solitude est une des principales préoccupations des personnes âgées et un des plus importants défis qu'elles ont à relever.

Certes, des solutions personnelles - recours au voisinage, au réseau familial ou professionnel etc. - peuvent être activées car les personnes âgées savent être actrices de leur vie.

Mais il faut bien reconnaître qu'elles ne sont guère aidées dans leur combat par des mesures "facilitantes" de la part des pouvoirs publics qui, même si quelques progrès ont été réalisés depuis la canicule de 2003, se soucient encore insuffisamment d'une véritable politique d'activation et de maintien du lien social pour cette catégorie de public.

Sénior et logement : le retour de la précarité

Les rapports annuels, surtout lorsqu'ils s'appuient sur des exemples très concrets, permettent souvent de mieux appréhender la réalité. Il en est ainsi du rapport 2009 de la Fondation Abbé Pierre intitulé « L'état du mal-logement en France » dont le chapitre 1 traite plus particulièrement du logement des personnes âgées avec, notamment, un retour de la précarité.

Dès la préface, le ton est donné : « Nos responsables ont adopté la politique de l'émotion plutôt que celle de la réflexion. Chaque événement semble rendre le précédent invisible et l'on s'emploie avec ardeur à chasser une actualité par l'autre. Et pendant ce temps, des personnes sans abri continuent de mourir dans nos rues... »

Le logement des personnes âgées : une nouvelle problématique

Il existe un lien incontestable entre vieillissement et mal logement. On voit ainsi vieillir la population dans le logement social et augmenter les demandes de logements sociaux chez les personnes âgées en lien avec la baisse de leurs revenus. On constate aussi que nombre d'entre elles choisissent de vivre en camping, dans des caravanes ou des mobil-homes pour les mêmes raisons et que les plus âgées rencontrent des difficultés pour adapter leur logement à leur perte d'autonomie.

Jusqu'à une date récente, les personnes âgées semblaient plutôt épargnées, et on le leur reprochait souvent, par la crise du logement. Mais les apparences sont trompeuses et cachent de grandes inégalités de revenus chez les plus de 60 ans. Le risque, c'est que les situations de mal-logement actuelles des personnes âgées soient la préfiguration d'un état appelé à se développer avec la crise présente et ses suites et à retrouver des situations que l'on ne connaissait plus depuis le début des années 1970.

Le mal-logement peut d'ailleurs revêtir plusieurs formes : l'une vécue objectivement (insalubrité, logement indigne, personnes vivant dans la rue), l'autre plus subjectivement (solitude, mauvaise adaptation du logement).

Il est perçu d'autant plus négativement aujourd'hui que vieillir chez soi le plus tard possible dans de bonnes conditions est devenu de plus en plus un enjeu de société.

Le mal-logement des personnes âgées : un phénomène sous-estimé

L'écart des revenus entre actifs et retraités, après avoir connu un certain rattrapage au bénéfice des seconds, se creuse à nouveau depuis quelques années.

Les associations intervenant auprès des personnes âgées soulignent ce retournement de tendance et de façon encore plus marquée chez les plus vulnérables : femmes âgées et isolées, SDF vieillissants, immigrés âgés en foyer, personnes seules vivant en zones urbaines sensibles. Elles font le constat que le nombre de personnes âgées vivant dans un grand dénuement ou basculant dans le mal-logement ne cesse de croître.

De leur côté, les Conseils Généraux voient une part

croissante des personnes âgées solliciter les différents dispositifs sociaux, y compris au niveau du logement.

Devant une telle situation, des veuves par exemple sont conduites à changer de logement, voire même à renoncer à leur statut de propriétaires. De même, le regain actuel des ventes en viager pour compléter les revenus devenus insuffisants tirés de la seule retraite est un signe qui ne trompe pas.

En cas de changement de logement, les difficultés s'accumulent parfois notamment en raison d'une concurrence souvent défavorable par rapport aux autres demandeurs de logements, surtout pour les locataires. Ce qui oblige les personnes âgées à changer de résidence, c'est moins le passage de l'activité à l'inactivité que l'isolement croissant, le veuvage, la santé, la précarisation économique ou la perte d'autonomie. En général c'est pour occuper un logement plus petit ou pour se rapprocher des centres urbains, ou encore, pour les plus âgés, pour rejoindre un habitat collectif. Il s'agit donc souvent d'une trajectoire résidentielle descendante contrainte avec dégradation des conditions d'habitat au niveau du confort, de la taille, du cadre de vie. Ainsi, si les déménagements forment la jeunesse, ils déforment la vieillesse.

Grand âge et logement

Avec le grand âge, la dépendance rend souvent difficile le maintien dans le logement et, sinon, génère de nouvelles dépenses pour l'adapter.

Par ailleurs, les locataires ayant de faibles ressources, non assujettis à l'impôt sur le revenu, ne peuvent bénéficier des exonérations fiscales pour les services à la personne. Ainsi la politique de maintien à domicile n'est pas neutre socialement puisque l'aide profite plus largement aux classes moyennes et supérieures.

En outre, la perte d'autonomie peut accélérer le repli sur soi et avoir des conséquences sur le logement : dégradation, poubelles non descendues, ménage pas fait, manque d'aération etc.

Concernant les maisons de retraite, le coût de la prise en charge par les personnes âgées et leurs familles révèle de profondes inégalités sociales. Le coût moyen mensuel se situe (enquête 2007) à 1617 €, allant de 1390 € en maison de retraite publique autonome à 2097 € en maison de retraite privée à but lucratif.

Au total, « près de 80% des personnes en établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (EHPAD) doivent faire appel aux ressources de leurs proches pour financer leur prise en charge ou mobiliser leur patrimoine... à condition évidemment d'en posséder un. »

A ceux qui, hommes politiques ou simples citoyens, n'arrêtent pas de clamer que les retraités sont des privilégiés, voilà quelques arguments et réalités qu'il conviendra de leur servir sans complexe.

Joseph Gabriac

ADASA : la liquidation est en marche!

Le 10 septembre 2009, le directeur général de Pôle Emploi a notifié sa « décision de mettre fin à la gestion des œuvres sociales du personnel de droit public de Pôle Emploi » par l'ADASA au président de cette dernière. Cette décision prendra effet le 1er janvier 2010. Les conséquences en seront lourdes pour les agents en activité ou en retraite sous statut public concernant les prestations interministérielles ou de loisirs, les diverses formules d'aides aux vacances et les sorties et activités régionales.

Ceci pose directement la question de l'avenir des 27 agents administratifs du siège de l'ADASA à Issy-les-Moulineaux. Quel sera leur devenir professionnel avec le risque d'une mobilité forcée ? Ces agents demandent des possibilités d'affectation sur les lieux de leur choix dès connaissance de la cessation de toutes les activités. Ces revendications ont reçu l'appui du CA de l'ADASA et ces agents, à qui nous sommes tous redevables, peuvent être assurés de notre totale solidarité.

Dans le même courrier le directeur général annonce l'ouverture de négociations sur le nouveau dispositif de gestion des œuvres sociales à l'issue des élections professionnelles de novembre 2009. Même s'il dit ne pas

être « opposé à ce que la gestion des œuvres sociales comporte un niveau national assurant la mutualisation des ressources et un niveau géré par les comités d'établissement », on peut craindre que les salariés ne soient pas en compte des retraités.

Le SNU se bat pour que les nouvelles prestations sociales gardent un caractère national dans le cadre d'une structure également nationale seule garante d'harmonisation, de transparence et de dignité. Il continuera à défendre sa position traditionnelle sur l'ouverture des prestations aux retraités et sur la nécessité que les représentants de ceux-ci puissent se faire entendre.

Avec l'ADASA, nous avons obtenu des élus retraités à son CA. Regroupés dans une commission, ceux-ci avaient obtenu la reconnaissance d'une certaine représentativité par la DG qui, jusqu'à présent, les avait rencontrés 2 fois par an. Il s'agissait d'un début prometteur. Espérons qu'il ne passera pas purement et simplement aux oubliettes dans la nouvelle organisation des œuvres sociales.

J. Gabriac et M. Vilain

**Les retraités
peuvent signer
la pétition Adasa
sur le site miroir de
l'Adasa**

www.adasa.asso.fr

identifiant : ADASA

mot de passe : loisirs

Dès qu'on arrive sur la page du site miroir intitulée «Actualités», on tombe en haut de page sur le titre «L'Adasa condamnée à disparaître?»

Juste en dessous on voit clignoter «Réagissez».

On clique sur ce mot et on accède à la page de signature de la pétition. Voilà, c'est tout.

Retraites : à qui perd... risque de perdre encore plus

La majoration de 2 ans par enfant pour les mères du régime général est sur la sellette, suite à une récente jurisprudence européenne et à un avis de la Halde repris début 2009 par la Cour de Cassation estimant qu'un père peut prétendre à une majoration équivalente au nom de l'égalité homme-femme. Aux dernières nouvelles (Le Monde du 22-09-09), la première année irait à la mère et la deuxième pourrait, dans certaines conditions, aller au père dès que sera voté le projet de loi de financement de la sécurité sociale, le 1er janvier 2010.

Suite à une autre jurisprudence européenne, une mesure du même ordre s'applique dans la Fonction Publique depuis le 1er janvier 2004 entraînant une dégradation importante des droits à pension pour les femmes fonctionnaires. La FSU réclame toujours

le retour de ces bonifications.

Pourtant, les travaux du conseil d'orientation des retraites (C.O.R.) ont mis en lumière la contribution très importante de ces majorations à la réduction des écarts de pensions entre hommes et femmes. Dans le régime général, par exemple, ces dernières ont des salaires inférieurs de 20% à celui des hommes et des retraites inférieures de 40%. Car du fait des arrêts d'activité, des temps partiels et des limitations de carrière, les mères perdent beaucoup en droits propres de retraite : de 34% pour 2 enfants à 62% pour 4 enfants. La majoration des durées d'assurance représentent environ 20% des retraites des femmes bénéficiaires. C'est dire l'importance de cette contribution et de se battre pour qu'elle soit maintenue. Rien n'est jamais acquis aux femmes!

Le billet de Anne



Bonjour Monsieur le Président.

Nous venons de prendre connaissance de votre intervention du 3 septembre 2009 dans l'Orne et notons quelques inexactitudes

1. les salariés de Pôle Emploi ne sont pas des fonctionnaires : 1/3 est de statut privé et les 2/3 contractuels de l'État
2. Nous n'avons pas appris le métier de l'autre même si une partie d'entre nous a «effleuré» le sujet en 3 ou 7 jours ce qui est loin d'être suffisant pour s'entendre dire que nous faisons le métier de l'autre, sauf à le déprécier.
3. Il est très dommageable qu'en votre qualité de Chef de l'État vous vous satisfassiez de coquilles vides appelées sites mixtes, qui n'apportent rien au traitement du problème du chômage, bien au contraire. En fait de «sites mixtes» ils ne le seront que sur le papier car nous allons continuer à travailler dans des endroits différents pour une durée indéterminée et des conditions de travail

détériorées. Quelle plus value ? Pour nous l'aide aux chercheurs d'emploi ne se résume pas à de l'immobilier.

4. Enfin que penseriez-vous de devoir chercher un bureau tous les matins avec vos dossiers sous le bras pour exercer vos fonctions ?

Monsieur le Président il est de votre devoir de ne pas communiquer de fausses informations qui portent à croire que les agents de Pôle Emploi ne sont préoccupés que par deux choses : un poster de la Polynésie et l'arrosage de leur orchidée !

Votre communication est-elle identique pour les autres sujets ?

Veillez agréer, Monsieur le Président, l'expression de nos salutations.

Muriel BARDE - Annick LARBRE — Nathalie RUBERT, Salariées de Pôle Emploi PACA